

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-717438

11/07/29

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13053 Société : Royal Air Maroc

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : LAHFAYA Wafa

Date de naissance : 07 - 06 - 1993

Adresse : Hay Adil Rue 5 N° 8 - CASABLANCA

Tél. : 06 57 52 45 29 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cadre du médecin : Dr OUAJDI S Medicine Générale

Hay Adil Rue 7 N°120, H.M Casablanca Tél: 05 22 61 67 30

Date de consultation : 15/06/2022

Nom et prénom du malade : LAHFAYA Wafa

Age : 29 ans

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : ASTHME + Allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

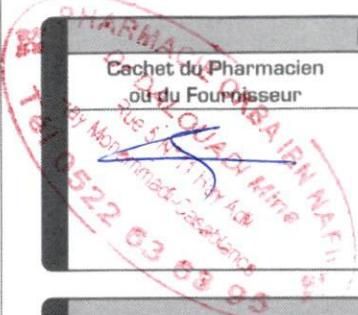
Fait à : CASABLANCA Le : 15/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/06/2011	1	180		INP : 123456789 Signature à N° 123456789 A.D. Rue de la Casabianca 16100 ST BRIEUC Tél: 05 22 61 61 30

### EXECUTION DES ORDONNANCES



Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
	15-06	1131,70
	2011	

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

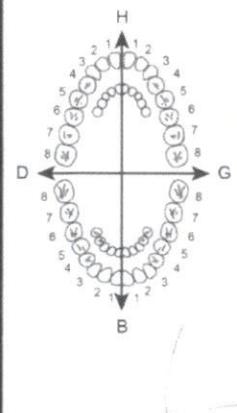
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

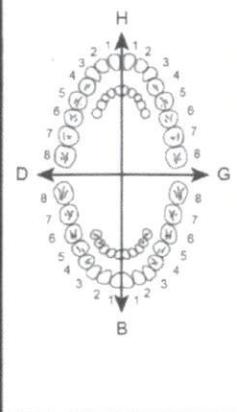
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Soukaina OUAJDI

Médecine générale

Diplômé de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

Echographie

Suivi de grossesse

Hypertension artérielle

Diabète

Echographie de la thyroïde



05 22 61 61 30

الدكتورة سكينة واجدي

الطب العام

خريجة كلية الطب والصيدلة  
بالدار البيضاء

الفحص بالصدى

تتبع الحمل

الضغط الدموي

داء السكري

فحص الغدة الدرقية

Le : 15/06/2022

Mme MAFAYA MAFAYA

123,0x3

N° 3

① D3 Bp 120/80 mm

Dr. OUAJDI Soukaina  
Médecine Générale  
Hay Adil Rue 9 N° 120 Casablanca  
Tél. 05 22 61 61 30

lamb lumbale le 16/06/2022

123,0x3

lamb lumbale le 16/07/2022

② Biomortid gel

lamb lumbale le 16/08/2022  
att de 3 mois

③ ♂ Star sex

1 à 2 cu 15



Dr. OUAJDI Soukaina  
Médecine Générale  
Hay Adil Rue 9 N° 120 H.M  
Tél. 05 22 61 61 30

ZENITH Pharma

AMN N° 17116 DMP/21/NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma

AMN N° 17116-DMP/21/NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma

AMN N° 17116 DMP/21/NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

# BIOMARTIAL

LIPOFER®  
microcapsules

## FORME ET PRESENTATION :

Gélule, Boîte de 30.

## COMPOSITION (p

Substance active: Fer m  
amidon de maïs ; anti-o  
capsule végétale en Hl

LOT: 2110013  
FAB: 10/2021  
EXP: 10/2024  
PVC: 123.00DH

## PROPRIETES :

**BIOMARTIAL** est

Le fer est un oligo-élément  
il contribue notamment :

A la synthèse de l'hémoglobine qui assure le transport de l'oxygène,

Au fonctionnement normal du système immunitaire.

# BIOMARTIAL

LIPOFER®  
microcapsules

## FORME ET PRESENTATION :

Gélule, Boîte de 30.

## COMPOSITION (p

Substance active: Fer m  
amidon de maïs ; anti-o  
capsule végétale en Hl

LOT: 2110013  
FAB: 10/2021  
EXP: 10/2024  
PVC: 123.00DH

## PROPRIETES :

**BIOMARTIAL** est

Le fer est un oligo-élément  
il contribue notamment :

A la synthèse de l'hémoglobine qui assure le transport de l'oxygène,

Au fonctionnement normal du système immunitaire.

# BIOMARTIAL

LIPOFER®  
microcapsules

## FORME ET PRESENTATION :

Gélule, Boîte de 30.

## COMPOSITION (p

Substance active: Fer m  
amidon de maïs ; anti-o  
capsule végétale en Hl

LOT: 2110013  
FAB: 10/2021  
EXP: 10/2024  
PVC: 123.00DH

## PROPRIETES :

**BIOMARTIAL** est

Le fer est un oligo-élément  
il contribue notamment :

A la synthèse de l'hémoglobine qui assure le transport de l'oxygène,

Au fonctionnement normal du système immunitaire.